

Pic cendré
Picus canus, Gmelin

Fiche d'action
No 4



Figure 1: Plus petit que le pic vert, le pic cendré est caractérisé par une fine moustache noire © H. Dannenmayer et H. Hug

Description générale

Le pic cendré est l'un des deux pics de couleur verte que l'on peut rencontrer en Suisse. Il s'agit également d'un pic "terrestre" puisqu'il concentre son activité de nourrissage au sol.

Identification

Le pic cendré a la tête et la nuque de couleur grise, avec une calotte rouge limitée au front chez les mâles. Sa fine moustache noire permet également de l'identifier. Le chant du pic cendré est une gamme descendante aux intonations légèrement mélancoliques.

Espèces semblables

Le pic cendré se distingue du pic vert par l'absence de masque noir. Chez le pic vert, la calotte rouge va du front jusqu'à la nuque chez les deux sexes.

Habitat**Macrohabitat**

Le pic cendré occupe les forêts alluviales et les ripisylves constituent les centres de gravité de l'espèce en Suisse. Il occupe secondairement d'autres formations comme les chênaies, les chênaies à charme. Il a besoin de paysages bien structurés, composés de zones ouvertes (parcs, zones agricoles) et semi-ouvertes (vergers et forêts de feuillus clairsemées). Les peuplements forestiers structurés verticalement, avec une proportion importante d'arbres morts et d'arbres à cavités lui sont particulièrement favorables. Il occupe également les stades de succession jeunes où ses proies (les fourmis) sont plus abondantes. Il est surtout présent en dessous de 600 m.



Figure 2: Une ripisylve occupée par le pic cendré © Hans Schmidt

Microhabitat :

Avec une alimentation dominée par des invertébrés terrestres, le pic cendré fourrage dans des surfaces plutôt ouvertes et des jeunes stades de succession favorables à ses proies (essentiellement des fourmis, mais également d'autres insectes et araignées). Il peut également être granivore et frugivore.

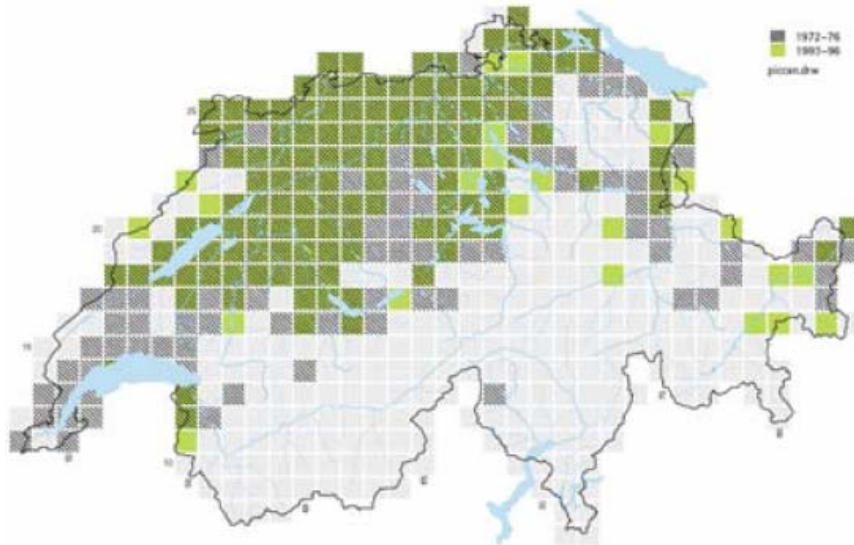
Structure des populations :

Le domaine vital d'un couple s'étale sur 1-2 km² (jusqu' à 5 km²). Bien que très sédentaire à l'âge adulte, le pic cendré peut couvrir d'importantes distances en hiver ou lors de la recherche d'un territoire (dizaines de km).

Distribution

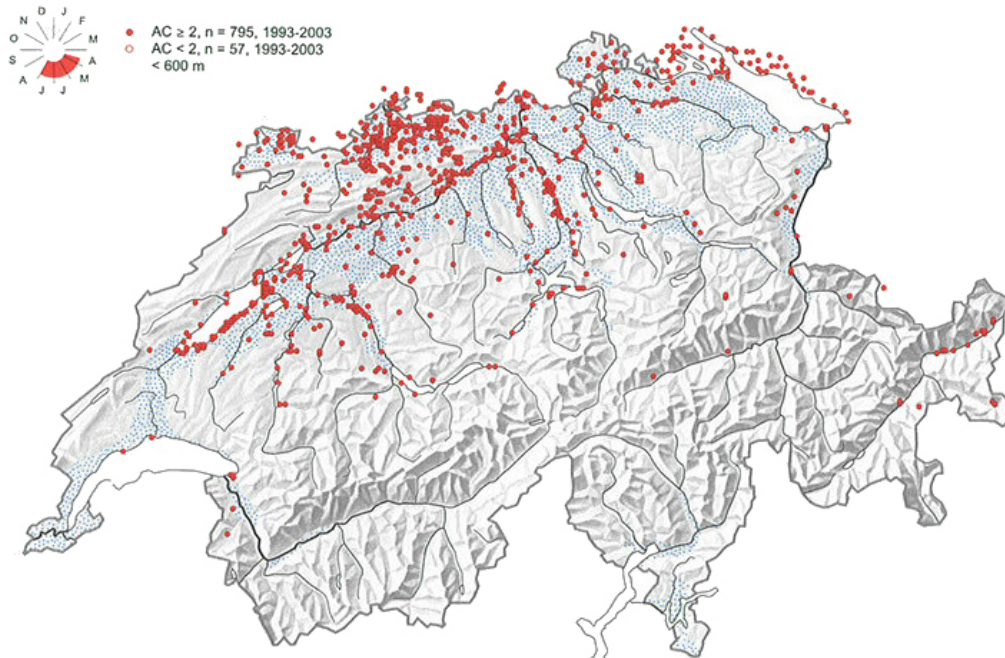
Situation en Suisse

La distribution historique du pic cendré en Suisse (carrés gris) indique que cette espèce était largement répandue dans les zones de basse altitude avant 1970. Il a fortement régressé depuis, surtout dans le canton de Vaud.



© Vogelwarte

Actuellement, le pic cendré se rencontre surtout sur le Plateau central et occidental, ainsi que dans la partie est du Jura. La population suisse est estimée à 1'000-2'000 couples nicheurs. Le pic cendré atteint en Suisse la limite méridionale et occidentale de sa répartition.



© Maumary et al. 2007

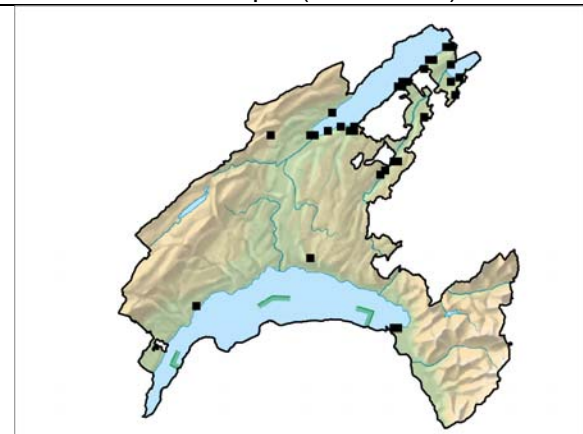
Statut Liste Rouge Suisse: VU

Le pic cendré est également inscrit à l'annexe 2 de la Convention de Berne. La responsabilité suisse (sensu Keller et Bollman 2001) est au niveau B1 (espèce menacée en Suisse avec d'importantes populations en comparaison internationale).

Situation dans le canton

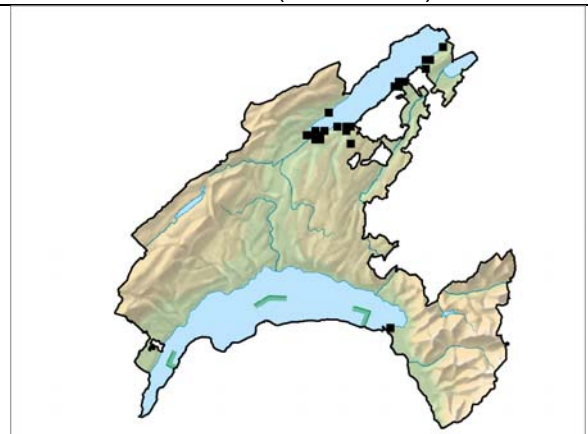
Le recul observé depuis 1970 s'est poursuivi dans les années 1980 et 1990 pour atteindre une répartition actuelle limitée à la rive sud du lac de Neuchâtel et aux Grangettes.

Distribution historique (1989-2003)



© 2007 swisstopo, Sempach

Distribution actuelle (2003-2007)



© 2007 swisstopo, Sempach

Menaces, causes du déclin

Généralités

Les causes du déclin de l'espèce sont à la fois liées aux milieux forestiers (transformation des peuplements et des lisières) et agricoles (intensification et transformation des prairies extensives).

Effets liés à la sylviculture

- Transformation des vieux peuplements de feuillus bien structurés en futaies régulières
- Trop faible proportion de vieux bois et de bois mort sur pied
- Enrésinement
- Transformation des prairies extensives en peuplements épais et uniformes

Autres impacts humains

- Le réchauffement climatique semble favoriser le pic vert dont la niche écologique chevauche celle du pic cendré (compétition interspécifique)

Objectifs pour l'espèce

Généralités

Le pic cendré est une espèce aux capacités de dispersion limitées (bien qu'il puisse exceptionnellement parcourir de grandes distances). Toutes les mesures prises en sa faveur devront se faire par une approche prenant en compte le réseau de populations existant et futur. Une approche métapopulationnelle (réseau de populations) s'impose (voir Lachat et Bütler 2007).

Objectif stratégique	Recolonisation des zones situées à moins de 600 m d'altitude (bassin de la Basse-Broye, du Bas-Talent, de la Thielle, de la Venoge, Côte lémanique).
Objectifs opérationnels	1. Consolidation des populations de pics cendrés le long de la rive sud du lac de Neuchâtel (cf. programme du GEG)
	2. Reconstituer, de manière centrifuge, un réseau d'îlots de vieux bois pour atteindre des densités de l'ordre de 10 ha/km ² .
	3. Extensifier la gestion des surfaces ouvertes (lisières) et encouragement des surfaces de compensations écologiques à proximité des forêts occupées

Mesures-type

Mesures de la compétence du corps forestier

- 1) Favoriser les stades successionnels tardifs (allonger les révolutions des peuplements) à proximité (< 10 km) des populations existantes de la rive sud du lac de Neuchâtel
- 2) Création de réserves forestières et d'îlots de vieux bois (approche en métapopulation depuis la rive sud du lac de Neuchâtel)
- 3) Désenrésinement

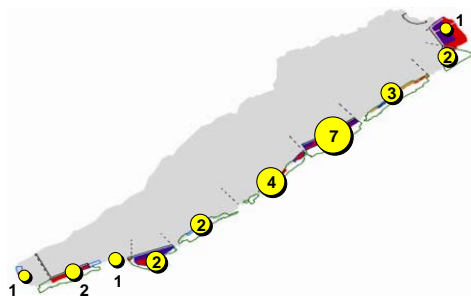
Autres mesures

- Comme pour d'autres espèces dont l'habitat est fragmenté, il est indispensable de planifier à large échelle la création et la gestion des habitats (approche en métapopulation) On favorisera un réseau de grandes surfaces de vieilles forêts feuillues, richement structurées
- Favoriser l'offre en fourmis et autres insectes par une exploitation extensive des lisières
- Aménagement de surfaces de compensation écologique en lisière forestière
- Diminuer l'utilisation d'engrais et de pesticides dans les milieux ouverts

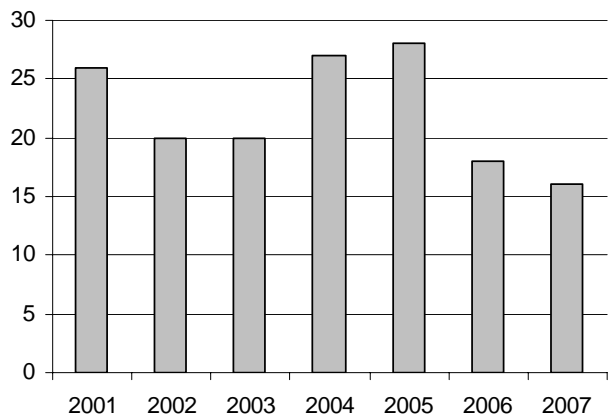
Stations documentées

Le statut du pic cendré le long de la Rive sud du lac de Neuchâtel est repris du document "Statut du Pic cendré (Picus canus) dans la Grande Cariçaie. Objectif et mesures prévues pour sa conservation dans le plan de gestion de la Grande Cariçaie. 2007-2011." © GEG Michel Antoniazza et Eric Morard.

Le pic cendré est un nicheur répandu dans les forêts riveraines de la Grande Cariçaie, toutefois plus fréquent dans la partie orientale du périmètre. Pour la période 2000-2007, ses effectifs moyens s'élèvent à 22.3 territoires soit une densité moyenne de 3.2 territoires par km², ce qui représente une densité élevée. La Rive sud représente actuellement le dernier bastion important de ce pic en Suisse occidentale, avec la Rive nord, qui abritait de 15 à 20 territoires durant la période 1997-2002 sur territoire neuchâtelois.



Localisation des territoires (moyenne 2001-04)



Evolution du nombre de territoires sur la Rive sud © GEG

Dans le plan de gestion 2007-2011 de la Grande Cariçaie, l'objectif quantitatif fixé est de maintenir la population qui était présente dans la période 2000-2006, voire de viser à la renforcer de 50 %.

Sources

Publications

- Hahn P., Heynen D., Indermühle M., Mollet P., Birrer S. 2005. Exploitation des bois et protection de la nature. Guide pratique avec fiches sylvicoles. L'environnement pratique. Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage et Station ornithologique suisse, Berne et Sempach.
- Keller V., Bollmann K. 2001. Für welche Vogelarten trägt die Schweiz eine besondere Verantwortung? Der Ornithologische Beobachter 98: 323-340
- Maumary L., Valloton L., Knaus P. 2007. Les oiseaux de Suisse. Station ornithologique suisse, Sempach et Nos Oiseaux, Montmollin
- Miranda B., Bürgi M. 2005. Les pics - habitants exigeants des forêts. Notices pour le praticien 40. Institut fédéral de recherches WSL
- Pasinelli G. 2006. Population biology of European woodpecker species: a review. Annales Zoologici Fennici 43: 96-111
- Rehsteiner U., Spaar R., Zbinden N. 2004. Eléments pour les programmes de conservation des oiseaux de Suisse. ASPO/Birdlife et Station ornithologique suisse, Sempach
- Rolstad, J., Rolstad E. 1995 Seasonal patterns in home range and habitat use of the Grey-headed Woodpecker *Picus canus* as influenced by the availability of food. Ornis Fennica 72: 1-13
- Sermet E. et Ravussin P.-A. 1996. Les oiseaux du canton de Vaud. Nos Oiseaux. 412 p.

Données non publiées

- Lachat T., Büttler R. 2007. Gestion des vieux arbres et du bois mort - îlots de sénescence, arbres-habitat et métapopulations saproxyliques. Rapport ECOS-EPFL.
- Neet C., Naceur N. 2000. Espèces animales menacées d'extinction du canton de Vaud - Liste des espèces les plus gravement menacées - Mesures de conservation. Centre de Conservation de la faune et de la nature, St-Sulpice.

Personnes de contact, spécialistes

- Michel Antoniazza, GEG Grande Cariçaie (024 425 18 88) m.antoniazza@grande-caricaie.ch
- Blaise Mülhauser, Muséum d'histoire naturelle de Neuchâtel (032 717 79 60) blaise.mulhauser@unine.ch

FICHE DE MESURE-TYPE

Mesure no 1

Mesures de la compétence du corps forestier

Espèce-cible : Pic cendré (*Picus canus*)

Type de mesure

- Intervention sur la structure du peuplement ligneux
- Intervention sur la composition du peuplement ligneux
- Gestion des interfaces (lisières, pâturage boisé, etc)
- Conservation et gestion spécifique de structures-clé (microhabitats, niches)
- Création et aménagement d'éléments particuliers
- Planification spatio-temporelle des interventions en forêt, plan de gestion

Objectif de la mesure

Objectif pour l'espèce-cible	Améliorer la qualité de l'habitat en augmentant l'offre en arbres surmatures et en laissant l'habitat disponible pendant plus longtemps à proximité des populations existantes.
Traduction sylvicole	Favoriser les stades successionnels tardifs (allonger les révolutions des peuplements)

Description de la mesure

Principes généraux	Le principe de cette mesure consiste à retarder la phase d'exploitation de la forêt de manière à offrir un habitat adéquat pour le pic cendré sur une plus grande plage temporelle. Cette mesure peut être étendue aussi longtemps que possible pour se transformer dans la mesure du possible en réserve forestière ou en îlot de vieux bois (voir mesure 2).
Règles particulières, consignes :	Phase de planification Identifier les massifs occupés à proximité des populations existantes ainsi que les massifs potentiellement favorables au pic cendré (< 10 km des populations les plus proches). Un contact avec un ornithologue local est indispensable.
	Martelage Maintenir un maximum d'arbres morts ou sénescents dans les peuplements. Si besoin, dégager les arbres destinés à vieillir.
	Coupe et débardage Conserver les arbres destinés à vieillir.
	Soins au peuplement Si besoin, dégager les arbres destinés à vieillir.
	Suivi de l'efficacité, ajustements Le suivi ornithologique des peuplements ciblés par cette mesure permettra de s'assurer de l'efficacité de la mesure.

Estimation des coûts par unité de surface

Les coûts des interventions sur un objet donné seront affinés dans un devis faisant partie d'un projet d'exécution. Ce projet d'exécution sera établi en collaboration étroite avec l'acteur de terrain, en général le garde forestier, qui prendra en compte les conditions environnementales propres à l'objet en question.

Perte de rendement sylvicole (selon la productivité)	de 0 à 200.-	Fr./are
--	--------------	---------

FICHE DE MESURE-TYPE
Mesure no 2

Mesures de la compétence du corps forestier

Espèce-cible : Pic cendré (*Picus canus*)

Type de mesure

- Intervention sur la structure du peuplement ligneux
- Intervention sur la composition du peuplement ligneux
- Gestion des interfaces (lisières, pâturage boisé, etc)
- Conservation et gestion spécifique de structures-clé (microhabitats, niches)
- Création et aménagement d'éléments particuliers
- Planification spatio-temporelle des interventions en forêt, plan de gestion

Objectif de la mesure

Objectif pour l'espèce-cible	Renforcer l'offre en habitat par la mise à disposition de plus grandes surfaces forestières en phase de sénescence, de délabrement et d'effondrement à proximité des populations existantes.
Traduction sylvicole	Conservation d'îlots de vieux bois dans les stations situées à proximité de populations existantes de pic cendrés.

Description de la mesure

Principes généraux	Cette mesure est une "extension" de la mesure 1 qui consiste à rallonger la révolution des peuplements.
Règles particulières, consignes :	Phase de planification Identifier les massifs occupés ainsi que les massifs potentiellement favorables au pic cendré (< 10 km) des populations existantes). Un contact avec un ornithologue local est indispensable.
	Martelage Par un marquage en réserve (colletage), sélectionner un maximum d'arbres destinés à atteindre la phase de sénescence. Si besoin, dégager ces arbres.
	Coupe et débardage Conserver les arbres destinés à vieillir.
	Soins au peuplement Si besoin, dégager les arbres destinés à vieillir.
	Suivi de l'efficacité, ajustements Un suivi de la colonisation des peuplements devrait se faire tous les 5 ans.
	Cette mesure peut également être mise en œuvre à l'échelle d'un arbre ou d'un groupe d'arbre que l'on laissera sur place au-delà de sa période d'exploitabilité (auquel cas on comptera entre 100 et 300.- par arbre conservé).

Estimation des coûts par unité de surface

Les coûts des interventions sur un objet donné seront affinés dans un devis faisant partie d'un projet d'exécution. Ce projet d'exécution sera établi en collaboration étroite avec l'acteur de terrain, en général le garde forestier, qui prendra en compte les conditions environnementales propres à l'objet en question.

Contributions fédérales à la surface pour les réserves forestières et les îlots de vieux bois pour le Plateau (par année)	-0.40	Fr./are
Bonus pour réserves de plus de 40 ha	-0.05	Fr./are
Bonus pour réserves de plus de 300 ha	-0.10	Fr./are
Valeur locative annuelle d'une forêt de productivité moyenne	5-10.-	Fr./are

FICHE DE MESURE-TYPE

Mesure no 3

Mesures de la compétence du corps forestier

Espèce-cible : Pic cendré (*Picus canus*)

Type de mesure

- Intervention sur la structure du peuplement ligneux
- Intervention sur la composition du peuplement ligneux
- Gestion des interfaces (lisières, pâturage boisé, etc)
- Conservation et gestion spécifique de structures-clé (microhabitats, niches)
- Création et aménagement d'éléments particuliers
- Planification spatio-temporelle des interventions en forêt, plan de gestion

Objectif de la mesure

Objectif pour l'espèce-cible	Rétablir un peuplement plus proche de l'état naturel en enlevant systématiquement les essences non en station.
Traduction sylvicole	Supprimer les plantations non stationelles (résineux en particulier)

Description de la mesure

Principes généraux	<p style="text-align: right; font-size: small;">Dessins S. Jutzeler</p>
Règles particulières, consignes :	<p>Phase de planification</p> <p>Localiser les zones enrésinées proches des populations de pics cendrés et évaluer la faisabilité d'un désenrésinement.</p> <hr/> <p>Martelage</p> <p>Marteler les individus non en station.</p>

	<p>Coupe et débardage</p> <p>Appliquer les bonnes pratiques sylvicoles en limitant les atteintes au sol.</p>
	<p>Soins au peuplement</p> <p>Favoriser un rajeunissement naturel, conserver les vieux arbres-habitats blessés ou morts</p>
	<p>Suivi de l'efficacité, ajustements</p> <p>Si le site est situé à proximité (< 5 km) d'une population de pics cendrés, un suivi annuel de la colonisation devrait être fait.</p>

Estimation des coûts par unité de surface

Les coûts des interventions sur un objet donné seront affinés dans un devis faisant partie d'un projet d'exécution. Ce projet d'exécution sera établi en collaboration étroite avec l'acteur de terrain, en général le garde forestier, qui prendra en compte les conditions environnementales propres à l'objet en question.

Cette estimation ne comprend pas un éventuel bénéfice dans l'exploitation d'une station mature.

Coûts d'exploitation à couvrir (productivité de 3 m ³ /are non comprise)	100.-	Fr./are
---	-------	---------